



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

**Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**Commune de PITGAM**

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La SCEA DUTERTRE dont le siège social est au 57 rue du 43ème Ricca à PITGAM (59284) - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un atelier de poules pondeuses de 106 938 animaux équivalents à la même adresse

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 13 juin 2017 et de l'avis de l'autorité environnementale émis le 4 octobre 2017.

L'enquête publique se déroulera dans la commune de **PITGAM** du **15 novembre 2017** au **15 décembre 2017 inclus**.

M. Jean-Marie VEREECKE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **PITGAM** au lieu de consultation du dossier les :

<b>15 novembre 2017</b>	9 heures – 12 heures
<b>21 novembre 2017</b>	14 heures – 17 heures
<b>28 novembre 2017</b>	9 heures – 12 heures
<b>9 décembre 2017</b>	9 heures – 12 heures
<b>15 décembre 2017</b>	15 heures – 18 heures

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la mairie de PITGAM et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. François Alexandre DUTERTRE au 03 28 20 73 14.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairie de PITGAM ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi que dans les mairies de PITGAM, BROUCKERQUE, DRINCHAM, ERINGHEM, LOOBERGHE et MERCKEGHEM pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.